

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro : 2,50 francs. Abonnement annuel : 65 francs ; gymnasiens, apprentis et étudiants : 30 francs ; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

## La laïcité, le christianisme et l'islam à l'épreuve les uns des autres

Le Figaro a révélé l'existence et le contenu d'un rapport de l'inspection générale de l'Education nationale française sur «Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires». Cent quartiers dits sensibles ont été étudiés dans tout le pays : ségrégation à l'égard des Français et des chrétiens dans certains quartiers, mixité des écoles remise en cause, exigences croissantes en matière de vestiaires scolaires séparés pour les élèves musulmans, obligation de fait pour certains enfants français de se plier aux usages musulmans, invasion de l'enseignement à tous les niveaux par des prosélytes, contestation systématique de l'enseignement de l'histoire et des sciences pour des motifs religieux. Cela signifie que les musulmans et leurs représentants se sentent assez forts pour exiger d'être reconnus non comme des hôtes, mais comme une partie constitutive de la France. Ils ne veulent plus s'intégrer, mais s'imposer.

Un Etat laïc tel que se proclame l'Etat français considère que la religion est une affaire privée. Il autorise certaines manifestations publiques, et, à l'école, le port de signes «non ostensibles» d'appartenance religieuse. Il prend des mesures à l'égard des religieux «intégristes» qui en font trop.

Par exemple, il expulse les imams trop remuants. Il punit aussi, en vertu de la loi Gayssot, les ecclésiastiques qui affirment, textes en main, que c'est l'islam comme tel qui est dangereux, et pas seulement l'islamisme. En un mot, l'Etat laïc aborde la question religieuse du point de vue principal de l'ordre public, et secondairement du point de vue de la lutte contre l'incitation à la haine religieuse. Est-ce encore possible aujourd'hui ? Le rapport du ministère en fait douter.

Il semble en tout cas que la relative neutralité de l'Etat ne porte guère ses fruits. Les heurts se succèdent. Ils suscitent des titres énormes et quelquefois hâtifs dans la presse. Les groupes de pression idéologiques ou religieux en profitent pour multiplier les communiqués. Le gouvernement se dépêche de dire des choses très morales et très tendancieuses, de faire savoir son «effroi» et d'annoncer un redoublement de fermeté face aux dérives. Cela ne fait pas reculer les excités de toutes tendances. Si l'on en croit le rapport – je ne parle pas seulement des faits qu'il mentionne, mais aussi du ton des auteurs – et si l'évolution se poursuit, la France risque de connaître des soubresauts pénibles ces prochains temps. Sur le plan religieux, sans aller jusqu'à une islamisation pure et simple de la

France, on doit s'attendre à une situation de morcellement communautariste du territoire : un certain nombre de quartiers et de villages vont tomber sous régie musulmane, tandis que d'autres resteront plutôt laïcs et d'autres plutôt chrétiens : la France est en train de devenir, selon la formule de Pierre De bray, «un terrain vague où camperont cent peuples divers». M. Chirac a déjà pris les dispositions électorales d'urgence en évoquant les racines chrétiennes et musulmanes de la France.

Mais il se pourrait aussi que l'Etat laïc, retrouvant son énergie antireligieuse d'il y a deux siècles, durcisse le ton face à toutes les religions, et se mette à poursuivre non seulement les fanatiques au nom de l'ordre public, mais les simples pratiquants au nom de la laïcité, à interdire toute manifestation religieuse de masse, à édicter des règles de comportement laïques, à imposer un uniforme laïc aux enfants des écoles. Car la laïcité est, au fond, une religion. Son dieu est le peuple, et sa déesse, la raison, son Credo, les Droits de l'homme, ses Ecritures, la loi civile, son paradis, la démocratie égalitaire. Elle a ses pratiquants, ses dévots et ses cagots. Le clergé, ce sont les partis. Le croyant, c'est l'électeur, qui prie en votant.

La religion laïque ne s'attaquerait pas seulement à l'islam, mais aussi au christianisme. Le problème particulier du christianisme est qu'il a pris l'habitude, surtout par ses autorités, d'entériner les points de vue de la laïcité, notamment en morale et en politique. A vrai dire, c'est aujourd'hui une idée entièrement reçue que la démocratie et le christianisme vont de pair. On a oublié que la Révolution française s'est faite au moins autant contre la religion catholique que contre la monarchie. Quand le pape Jean-Paul II a déclaré le 25 mars 1995, dans son Encyclique *Evangelium vitae*, qu'il fallait choisir Dieu et l'Eglise plutôt que la démocratie en cas de conflit, la violence des réactions qu'il a suscitées, en particulier dans l'Eglise, a montré à quel point les esprits n'étaient pas disposés à envisager la possibilité d'un tel conflit.

Le conflit n'en menace pas moins. Il se jouera entre une religion laïque qui détient toutes les armes du pouvoir et a pour elle le poids des idées reçues, un islam plein de la force et de la simplicité militante de la jeunesse, et un christianisme avachi qui finira peut-être par constater que l'Europe n'est plus la chrétienté, mais une terre de mission où tout reste à faire.

OLIVIER DELACRÉTAZ

## On nous écrit :

### Services postaux pour tous ou offices postaux pour tous

Sous ce titre, P.-G. Bieri a publié dans La Nation du 26 juin un article où il donne les raisons qui, à ses yeux, militent en faveur du rejet de l'initiative fédérale «Service postaux pour tous».

Si j'admets volontiers que l'essentiel des revendications (formulées dans l'initiative) a été pris en compte dans une récente révision de la loi sur la poste, je rejette la caricature qui est faite des intentions des initiants. En effet, ces derniers revendiquent en premier lieu un réel service public postal, soit un service qui ressemble à celui qui fit la réputation de la Poste suisse depuis sa création.

Les initiants, qui ne se recrutent pas dans «les milieux de gauche» mais au sein de l'Association du personnel, savent très bien que les circonstances économiques ont changé. Ils se rendent compte que la Poste doit évoluer mais considèrent qu'un véritable réseau d'offices de poste conditionne la (sur)vie des petites et moyennes entreprises. Celles-ci ne sauraient se contenter d'un service à domicile, mesure qui satisfait les personnes âgées habitant en campagne ; elle est inapplicable en ville. Les PME ont

besoin d'une réelle infrastructure postale. Comme la population en général, d'ailleurs. [...]

En écrivant que «la solution votée par les Chambres continue d'obliger la Poste à couvrir les coûts du service universel par ses diverses autres recettes», P.-G. Bieri ignore l'art. 18 de l'ordonnance sur la Poste, entrée en vigueur au début de cette année. Cet article traite de l'interdiction des subventions croisées. Votre correspondant donne l'impression de ne pas connaître non plus l'existence des Unités d'affaires, qui tiennent une comptabilité analytique séparée et qui se livrent plus souvent qu'à leur tour à une âpre répartition financière. Il semble ne jamais avoir lu les informations si souvent rabâchées selon lesquelles le déficit du réseau des offices de poste s'élève annuellement à 600 millions !

A moins d'une diminution drastique (et dommageable pour l'économie régionale) des établissements postaux, assortie d'autres mesures restrictives, le réseau des offices postaux ne présentera pas un équilibre financier. D'où la clause de prise en charge d'une partie des coûts par la Confédération, mesure qui interviendra seulement si les

recettes des services réservés et le produit des redevances de concession ne suffisent pas. [...]

RÉMY ADDOR

Cadre retraité de feu la direction du 2<sup>e</sup> arrdt postal à Lausanne

Si M. Addor admet que l'essentiel des revendications concernant le réseau des offices de poste a été pris en compte dans la révision de la loi sur la poste (en des termes presque semblables à ceux de l'initiative et qui, heureusement, laisseront de toute manière une grande marge d'appréciation), il ne peut ensuite affirmer que l'initiative «Services postaux pour tous» (qui émane officiellement du Syndicat de la communication et de l'Union syndicale suisse) servirait les intérêts des PME – lesquelles, soit dit en passant, se soucient beaucoup plus de la qualité des services que de la localisation des offices. Pour ce qui concerne les questions financières, les aspects de répartition interne évoqués par M. Addor ne changent strictement rien à ce que nous avons écrit : la Poste doit aujourd'hui financer elle-même ses prestations, sans subventionnement public, conformément au mandat fixé par le Conseil

fédéral. L'initiative, quant à elle, ouvrirait la porte à un financement des services postaux par l'argent des contribuables.

P.-G. BIERI

## SOMMAIRE

### William Dalrymple : Dans l'ombre de Byzance (II) 2

La suite de notre étonnant voyage à travers les communautés chrétiennes et musulmanes du Proche-Orient.

### Ambitions fédérales en matière de politique régionale 3

Pour remplacer les crédits LIM et l'arrêté Bonny, Berne envisage de s'arroger des compétences étendues en matière de développement régional.

### Brouillard pédagogique : danger de dérapage éducatif! 4

Déjà à l'école enfantine, la confusion règne entre instruction et éducation.

## William Dalrymple : Dans l'ombre de Byzance (II)

*Suivant les traces du moine grec du VI<sup>e</sup> siècle Jean Moschos, l'écrivain William Dalrymple visite les anciens hauts lieux de l'église byzantine au Proche-Orient. Après avoir traversé la Turquie (voir La Nation N° 1737 du 16 juillet), il arrive en Syrie.*

Visite à Ein Wardo, village que les habitants, chrétiens, ont fortifié pour soutenir, pendant trois ans, de 1915 à 1917, un siège, qui fut victorieux, contre les Kurdes. L'église, toujours utilisée, est constamment entretenue en vue de la défense contre une attaque toujours possible.

Entrée en Syrie. Contraste entre la situation de guerre intestine en Turquie et de calme et de sécurité en Syrie (l'auteur avait ressenti une impression exactement inverse dix ans auparavant). On n'y constate que peu ou pas de présence policière.

Nasibis (Nusaybin), ville frontière, autrefois capitale des Nestoriens, la minorité chrétienne de Syrie. Elle eut une université, rivale de celle d'Edesse, qui joua un rôle important dans la diffusion de la philosophie, des sciences et de la médecine grecque; par elle, Platon et Aristote entrèrent à Cordoue, aux mains des musulmans.

L'Eglise nestorienne, monophysite, appelée aussi Eglise d'Orient, ou syrienne orientale, ou assyrienne, est encore présente en Irak. Beaucoup de nestoriens se sont réfugiés en Syrie par crainte de Saddam Hussein; persécutée par l'empire byzantin au V<sup>e</sup> siècle, elle s'étendit vers l'est, principalement en suivant la route de la soie, dans l'Asie centrale et jusqu'en Chine, dans les populations mongoles, le Tibet, Bahrein et l'Inde. Gengis Khan eut un tuteur nestorien, et, à une certaine époque, les khans mongols faillirent se convertir au nestorianisme; concurrencée par le bouddhisme puis par l'islam, elle n'a pas pu devenir la première puissance religieuse de l'Asie. Puis isolée, combattue, elle se réduisit de plus en plus, mais conserve des adeptes essaimés en Occident, particulièrement en Angleterre; en Syrie elle entretient de bonnes relations avec les yésidites, adorateurs du diable.

Alep fut un centre de refuge pour toutes les communautés persécutées au Proche-Orient entre 1914 et 1946: Nestoriens, Chaldéens chassés d'Irak, orthodoxes syriens, et surtout Arméniens chassés de Turquie, car les Français leur furent favorables. Avant la Première Guerre mondiale, on ne comptait que 300 familles d'Arméniens à Alep; en 1943, leur population totale s'élevait à 400 000. Mais avec l'indépendance de la Syrie, la tendance s'inverse, l'Islam est avantage et les chrétiens émigrent à nouveau. Cependant, dès 1970, à la suite de son coup d'Etat, Hafez-el-Hassad, issu d'une communauté musulmane minoritaire, s'appuie sur une coalition rassemblant les nombreuses minorités religieuses du pays, en particulier les chrétiens, qui jouent un rôle important dans les équipes dirigeantes.

Les «Urfaliens», habitants d'Urfal-Edesse, chassés de leur ville en 1924 par Atatürk, se sont installés à Alep; ils ont conservé leur liturgie urfalienne et n'ont pas voulu adopter celle de l'Eglise syriaque orthodoxe d'Alep. La musique qu'ils utilisent remonte vraisemblablement (mais on ne possède aucune preuve) à une composition du III<sup>e</sup> siècle, peut-être encore plus tôt. Les plus anciennes mélodies d'Occident sont l'ambrosienne (V<sup>e</sup> siècle), le chant antique de Rome, le mozarabe et le gallican; mais on n'a pas retrouvé de notation antérieure au X<sup>e</sup> siècle. Cependant, les formes les plus

anciennes du plain-chant occidental présentent des particularités clairement orientales, inspirées d'une liturgie syriaque. Le biographe de saint Ambroise écrit que les cantiques et psaumes de l'Eglise de Milan «doivent être chantés à la mode syrienne», celle-ci ayant la faveur des fidèles.

Les chants coptes et est-chaldéens sont également très anciens. Ils ont peut-être un lien de parenté avec certains types de chants de synagogue très anciens eux aussi, notamment ceux préservés par les Juifs yéménites.

Visite aux ruines de la cathédrale de Cyr, non loin d'Alep, où un cheik raconte les miracles opérés par nebi (le prophète) Uri, en réalité un saint de l'histoire de l'islam, mais superposé et confondu avec Urie, le chef d'armée du roi David. C'est l'occasion pour l'auteur de relever une fois de plus les similitudes des récits et des pratiques des musulmans et des chrétiens du Proche-Orient. En Occident, nous diabolisons l'islam; en Orient, la montée de l'islamisme (née des humiliations répétées infligées par l'Occident au monde musulman) fait que nous ne voyons pas, ou ne voulons pas voir, la profonde parenté entre les deux religions.

Visite du couvent de Seidnaya, près de Homs. Office des vêpres suivi par nombre de musulmans prosternés sur leurs tapis. Dans la chapelle des icônes, où les moniales pénètrent en enlevant leurs chaussures, on révère surtout l'icône de la Vierge de Seidnaya, peinte par saint Luc; chrétiens et musulmans viennent implorer son aide, particulièrement contre la stérilité. Au dire des moniales, les guérisons miraculeuses sont fréquentes, et nombreux les cadeaux et les ex-voto apportés en reconnaissance. Trois cosmonautes syriens musulmans, avant une expédition spatiale d'un mois dans la station soviétique Mir, sont venus demander la protection de la Vierge de Seidnaya; à leur retour, sains et saufs, en reconnaissance, ils ont apporté leur photographie en uniforme, et un mouton qu'ils ont sacrifié devant l'icône.

Entrée au Liban, découverte d'un pays défiguré par la guerre, encombré de ruines... habitées par des immigrés ou des autochtones eux-mêmes ruinés. Reconstructions tache-à-l'œil, présence d'affiches démesurées, de réclames pour des produits américains, pour le tourisme, pour toutes sortes d'attractions plus ou moins louches. Le pays, d'ailleurs, est le plus gros producteur d'opium au monde, avec la Bolivie.

Les principaux responsables de cette guerre, d'après de multiples témoins rencontrés sur place par l'auteur, sont les maronites: leur orgueil les rend incapables de partager le pouvoir qu'ils ont eu à l'origine, grâce à leur supériorité numérique et à l'appui de la France. L'histoire explique cette situation bien particulière: durant les Croisades, les maronites, confession religieuse majoritaire au Liban, séparée de Byzance par son «monothélisme», firent alliance avec les Croisés et résistèrent à leurs adversaires en se réfugiant dans les sites inaccessibles du Mont Liban. En communion avec Rome, leur alliance avec les Francs devait se retrouver à la dissolution de l'empire ottoman en 1918, lorsque la France reçut mandat de la SDN et créa un Etat du Grand Liban. Cependant, dès 1970, leur groupe perd son statut majoritaire, mais il continue à revendiquer le pouvoir politique suprême; non sans superbe, les maronites se présentent comme les Français du Liban, voire les nouveaux Croisés, les soldats du Christ; la classe fortunée parle le français, porte des prénoms français et envoie ses enfants faire leurs études en France; elle montre

du mépris pour la population musulmane et refuse de partager le pays avec les réfugiés palestiniens chassés de chez eux à la création de l'Etat d'Israël en 1948.

Les maronites sont divisés en factions rivales; leur Phalange, organisme militaire, utilise une violence qui va jusqu'à l'assassinat; ils ajoutent ainsi, aux conflits de l'OLP contre la Phalange, de la Phalange contre le Hezbollah, du Hezbollah contre l'OLP, leur propre guerre intestine qui, à côté des 100 à 150 000 morts, a fait fuir plus d'un quart de la communauté chrétienne libanaise. Ils sont très probablement les responsables directs de l'exécution de Sabra et Chatila.

Pour les Arabes chrétiens, leur principal problème, c'est que l'Occident soit chrétien comme eux; ils n'arrivent pas à se démarquer de l'Occident, même s'ils répètent obstinément à leurs voisins musulmans que le christianisme est en réalité une religion orientale.

Pendant les hostilités, à un moment donné, les phalangistes s'en sont pris aux Arméniens et aux Grecs orthodoxes (qui, eux-mêmes, combattaient fréquemment aux côtés des druses contre les maronites) autant qu'aux chrétiens palestiniens et à d'autres maronites. A d'autres moments, les combats ont opposé presque exclusivement les factions musulmanes entre elles: pendant la guerre des camps, de 1985 à 1988, les chiites se sont battus contre les sunnites palestiniens. Ces faits montrent que ce serait une erreur grossière, une simplification à outrance, que d'interpréter cette guerre comme un simple affrontement entre chrétiens et musulmans.

Peu de temps avant l'invasion israélienne du Liban, en 1982, des ouvriers travaillant sur un chantier de Jiyeh, dans les dunes côtières, étaient tombés par hasard sur un ensemble de ruines monastiques byzantines bien conservées, composé d'églises, d'auberges, de vastes salles et de bâtiments à usage agricole. Fort heureusement, le site de Jiyeh se trouvait dans la sphère d'influence druse de Walid Joumblatt qui, ayant reçu une formation d'historien, était le seul chef de guerre conscient de la valeur du passé et du patrimoine archéologique libanais. Pendant la guerre, il avait mis les mosaïques à l'abri, puis les a fait déposer dans son palais de Beit ed-Din, dans le Chouf. Il s'agit d'un merveilleux trésor byzantin, extraordinaire ensemble, «sans doute le plus beau du monde»: plus de trente mosaïques de la taille d'une pièce d'habitation, la plus ancienne remontant au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, et autant de fragments plus petits. «Cette ahurissante profusion de chefs-d'œuvre Haut-Empire est la plus

grande découverte du XX<sup>e</sup> siècle en ce domaine.»

Visite à Bécharré, la ville des maronites, perchée sur les hauteurs vertigineuses du Mont Liban, et à un ermitage habité par un dernier vieillard. C'est la patrie de Samir Geagea et de la famille Franjeh, tous deux politiques en vue et assassins en grand, rivaux de la famille Gemayel. Les habitants de la région ne sont pas tendres: les musulmans se sont mués en terroristes et les chefs chrétiens en mafiosi pratiquant systématiquement le kidnapping, le vol, le racket. «C'étaient tous des Geagea, des gangsters; ils auront présidé à la naissance et à la mort du Liban».

Descente dans la vallée de la Bekaa avec ses cultures de pavots et de chanvre; les cultivateurs sont des chiites qui prirent possession de la vallée, soutenus par le Hezbollah; l'Iran de Khomeyni, omniprésent dans la ville de Baalbek, entretient une propagande intense pour le Hezbollah et contre Israël et les maronites.

A Beyrouth, on avait créé des camps de réfugiés spéciaux pour les Palestiniens chrétiens, les plus mal placés dans les conflits, perçus par les autres Palestiniens comme des traîtres en puissance, et par les chrétiens du Liban comme des terroristes, des indésirables tout juste bons à être exterminés le plus sauvagement possible. Un de ces camps est situé à Mar Elias, près de Chatila. Récit d'un témoin, une femme vivant dans un village d'Israël proche de la frontière libanaise: toute sa famille a fui pour éviter les batailles, a franchi la frontière et s'est retrouvée dans un camp aux mains des phalangistes; son mari a été «battu avec une barre de fer, torturé à l'électricité, brûlé avec des mégots de cigarettes. Ils lui ont cassé les deux jambes, fracassé les rotules et déboîté un bras. Ils lui ont aussi fracturé le sternum. Tout cela en quatre heures!» Il s'est avéré par la suite que les phalangistes ignoraient qu'il y eût des Palestiniens chrétiens! Cette famille a pu trouver refuge dans le secteur de Beyrouth tenu par des musulmans; l'accueil fut bienveillant, quoique dans le dénuement le plus complet, jusqu'au moment de l'invasion israélienne, en 1982, et les quinze jours de bombardements qu'il fallut subir, de mer et de terre, couchés par terre dans un abri sous l'immeuble d'habitation; l'immeuble voisin s'est effondré un jour, écrasant un millier de personnes. Le retour au pays n'a jamais été possible.

GEORGES PERRIN

(A suivre...)

### Juvenilia XLVIII

– Ludo, allez cracher ce chewing-gum!

Affalé sur sa chaise, Ludo prend l'objet entre ses doigts et vise sans conviction la poubelle. Le chewing-gum va se coller contre le mur. Je fixe durement cet adolescent livré si complaisamment à sa veulerie. J'ai envie de le gifler. Il se lève enfin en maugréant pour réparer sa déficience balistique.

– Allez vous asseoir au fond de la classe.

– Quoi? glapit-il, pourquoi moi? Qu'est-ce que j'ai fait pour mériter ça? Et tous les autres qui ne sont pas à leur place, ils peuvent rester, eux?

– Taisez-vous et faites-vous oublier. En deux minutes, votre comportement a été une suite ininterrompue d'actes médiocres.

A la fin du cours, Ludo s'approche de moi:

– Qu'est-ce que vous avez voulu dire par «médiocre»?

– Vous n'avez rien commis de grave, mais l'espace de quelques instants vous avez été au-dessous de vous-même; en particulier au-dessous de votre éducation et de votre intelligence.

– Je vous ai fait de la peine?

– Vous m'avez surpris. On finit toujours par tolérer n'importe quoi de n'importe qui; on n'accepte jamais la médiocrité chez ceux qu'on estime.

Alors je vois Ludo faire un effort surhumain sur lui-même: son visage se déforme dans d'étranges contractions, et c'est avec des grumeaux de sang qu'il lâche, dans un souffle presque imperceptible:

– Excusez-moi.

Il se glisse vers la sortie avec la rapidité d'un lézard.

J.-B. R.

## Ambitions fédérales en matière de politique régionale

La Confédération mène depuis plusieurs décennies une «politique régionale» destinée à aider les régions économiquement faibles et à y maintenir et développer des activités économiques diversifiées et des infrastructures de qualité. Cette politique s'appuie, pour l'essentiel, sur la loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) et sur l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement (communément appelé arrêté Bonny). Ces deux instruments datent respectivement de 1974 et 1978 et ont été révisés dans les années 90. S'y ajoutent diverses autres formes d'aide en faveur des régions rurales et de montagne, ainsi que la participation aux programmes européens «INTERREG».

Les aides accordées au titre de la LIM durant ces trente dernières années représentent 2,9 milliards de francs répartis sur 8150 projets. Ces aides ont généré des investissements pour un total de plus de 18 milliards de francs. Quant à l'arrêté Bonny, il a permis de soutenir 838 projets concernant 23'000 emplois (création de nouvelles entreprises et implantation d'entreprises étrangères, en particulier dans les branches de la construction de machines et de l'électronique).

Au fil des ans, cette politique régionale est devenue une impressionnante machine à subventions. Les régions intéressées ont créé des organismes et des structures rivalisant de professionnalisme pour quémander la manne fédérale. Au besoin, la notion de «région de montagne» est parfois interprétée de façon très large...

### Projet de nouvelle politique régionale

La complexité du système, l'échéance de certaines bases juridiques et, peut-être, la volonté de mieux maîtriser l'usage des deniers publics ont amené le Conseil fédéral à entreprendre une refonte complète de ces outils de promotion. L'opération a été baptisée «Nouvelle politique régio-

nale» (NPR). Au début de cet été, le Département fédéral de l'économie (DFE) a mis en consultation un projet de loi fédérale sur la politique régionale, destiné à regrouper l'ensemble des instruments de politique régionale de la Confédération.

D'emblée, on constate que le but originel, qui était d'aider quelques régions menacées de désertification économique, a fait place à des ambitions beaucoup plus larges. La politique régionale revisitée scientifiquement par les cerveaux bien ordonnés qu'abrite l'administration fédérale consisterait en effet à soutenir des projets de développement régional sur l'ensemble du territoire suisse, voire des projets transfrontaliers. La nouvelle loi se donnerait pour but d'«accroître la compétitivité de certaines zones» et de «contribuer à la sauvegarde et à la création d'emplois, ainsi qu'à la décentralisation de l'urbanisation».

Un aspect important de la nouvelle politique régionale serait la distinction entre l'aide en faveur des «grandes entités territoriales» d'une part (niveau cantonal, supracantonal et fédéral) et en faveur des «petites entités territoriales» d'autre part (niveau communal ou intercommunal, zones rurales et de montagne). Les grandes entités territoriales bénéficieraient de prêts ou d'investissements accordés directement par les Chambres fédérales dans le cadre de programmes d'action pluriannuels, selon les possibilités budgétaires de la Confédération. Pour les petites entités territoriales, on créerait une «Fondation de développement régional», de droit public, financée par le solde du fonds LIM actuel, par les intérêts et les amortissements des prêts LIM, ainsi que par une participation des cantons.

Dans le dossier actuellement en consultation, le DFE a aussi envisagé d'autres options, telles que le renoncement à toute politique régionale directe, ou la concentration de cette politique sur la seule Fondation de développement régional qui remplacerait l'actuel fonds LIM.

Enfin, le Conseil fédéral imagine de créer à terme une grande conférence tripartite (Confédération, cantons, communes) qui intégrerait l'actuelle conférence tripartite sur les agglomérations.

### Première appréciation

Laissons de côté l'aspect anecdotique du rapport explicatif distribué par le DFE, dont quelques concepts abscons et quelques termes pédants ont déjà fait des gorges chaudes...

La volonté de simplifier le système et de regrouper les divers outils de politique régionale est assurément louable. Cela étant, on ne saurait accepter que la Confédération tire prétexte des aides ponctuelles qui lui ont été demandées jusqu'ici pour s'emparer largement de toute la politique du développement territorial, du financement des infrastructures régionales et de la promotion des activités économiques! C'est pourtant l'impression qui se dégage du texte proposé. La définition des domaines d'aide est trop vaste et l'esprit dans lequel on a consenti à créer les instruments actuels ne s'y retrouve plus.

Cette extension des ambitions fédérales se manifeste particulièrement dans la distinction entre grandes et petites entités territoriales. L'aide aux grandes entités territoriales concernerait forcément des zones plutôt urbaines et déjà fortement développées, celles-là mêmes qui n'ont en principe pas besoin de «coups de pouce». Une telle aide ne correspondrait d'ailleurs pas à ce qu'autorise la Constitution fédérale, dont l'article 103 (politique structurelle) ne prévoit qu'une aide subsidiaire et exceptionnelle en faveur de «régions économiquement menacées». Il faut donc plaider pour une élimination du volet concernant les grandes entités territoriales, et que la politique régionale de la Confédération se concentre, au mieux, sur un nombre restreint de régions périphériques défavorisées.

Au sujet de ces dernières («entités territoriales de petite taille»), il faut rappeler que les investissements en faveur du développement régional devraient relever directement des autorités politiques, auxquelles il revient d'opérer des choix et de les assumer ensuite. La délégation à une fondation de droit public d'une tâche qui nécessite des choix politiques n'est pas judicieuse. En outre, une telle fondation risquerait de se développer comme une véritable administration parallèle, qui serait même amenée à décerner des «prix d'encouragement» à des organismes ou des responsables particulièrement «méritants» dans le domaine du développement régional!

Sur le principe enfin, le développement régional devrait être mené par les cantons, même si ces derniers sont parfois trop heureux de se débarrasser de leurs missions. L'argent dépensé en la matière provient d'ailleurs des cantons, selon les mécanismes de flux et de reflux bien connus de la politique fédérale. Répétons donc une fois de plus – pour la forme et sans beaucoup d'espoir à court terme – qu'il serait préférable d'abolir l'impôt fédéral direct pour redonner aux cantons les moyens de mener eux-mêmes des politiques régionales adaptées à leurs besoins. Et à ceux qui brandissent l'argument de ressources inégales, rappelons qu'il existe des mécanismes de péréquation financière entre les cantons qui visent justement à assurer que les moins riches d'entre eux disposent eux aussi d'une marge de manœuvre financière suffisante.

A défaut de supprimer l'IFD, il faut au moins conserver la possibilité d'exonérer certaines entreprises au titre, justement, de l'encouragement du développement régional. Cette possibilité existe aujourd'hui dans le cadre de l'arrêté Bonny, mais elle n'apparaît plus dans le projet de l'actuelle en consultation. Il serait souhaitable que les parlementaires corrige cette lacune.

P.-G. BIERI

## Revue de presse

### De droit divin

M. Philippe Leuba («Affaire du CSR de Lausanne, un scandale bien vaudois», 24 heures du 8.07.2004) revient sur les problèmes qu'a connus le Centre social de Lausanne (CSR) et qui furent dénoncés par le contrôle cantonal des finances (CCF). La Municipale en charge du dossier...

[...] manifesta la même arrogance à l'endroit de la sous-commission de gestion du Conseil communal, coupable d'avoir émis les mêmes constats que le CCF dans un rapport qualifié «de travail médiocre» par la politique. Comment ne pas voir dans une pareille attitude la défense aveugle d'un dogme, celui de l'infailibilité du service public et singulièrement des services sociaux. Il aura fallu près de sept ans et trois audits du CCF depuis l'affaire Vincent pour que la vérité s'impose: les dysfonctionnements constatés sont avérés, les accusations municipales sans fondement, le gaspillage de deniers publics incontestable. Les réformes du CSR sont pourtant toujours attendues, comme les excuses municipales auxquelles ont

droit les plus démunis, les contribuables et M. Pierre Ethenoz. [...]

Les critiques contre la Municipalité sont probablement justifiées. Mais il y a parfois des autorités communales qui se considèrent comme élues de droit divin. Quiconque critique leur gestion commet un crime de lèse-majesté.

### La nouvelle chasse aux sorcières

Sous le titre: «Et pourtant la France y avait cru» (La Liberté du 14.07.2004), M. Antoine Menuisier revient sur cette jeune femme prétendument agressée par une bande de jeunes barbares antisémites et racistes:

[...] Le caractère ignominieux de l'attentat contre la jeune femme du RER permettait, pensait-on, de clouer le bec une bonne fois aux contempteurs et ratiocineurs de la laïcité républicaine, aux communautaristes irresponsables. Face à cet Oradour qu'est l'humiliation d'une femme accompagnée de son enfant, il devenait évident que la société française n'avait plus à tolérer l'existence de ghettos criminogènes. [...]

L'agression perpétrée vendredi contre Marie Legrand, c'était la cerise

factuelle sur le gâteau rhétorique du jeudi, la confirmation par l'acte des travers dénoncés par Jacques Chirac dans son discours sans faille du Chambon-sur-Lignon. Nul, ensuite, pouvait ne pas croire à cette histoire si vraisemblable, donc si vraie. La France, qui a honte de son passé collaborationniste sous le régime de Vichy, trouvait là un moyen d'affirmer son unité contre la barbarie. [...]

Cette pseudo-agression a déclenché bien entendu le grand ramdam médiatique et politique antiraciste. Jacques Chirac lui-même a repris le couplet. Au Moyen Age finissant (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle), on prêchait abondamment sur le diable et l'enfer. Fort bien. Mais à force d'en trop parler, cette exagération dans le discours produisait la chasse aux sorcières. On s'imaginait voir partout des suppôts de Satan. Aujourd'hui l'antiracisme a pris le relais. Mais à force de voir des racistes partout et de ressasser le catéchisme antiraciste et anti-antisémite, on tombe dans le panneau, du dernier des journalistes au Président de la République. Ils ont bonne mine!

E. J.

«Dieu est mort»,  
s'est exclamé ce Vendredi saint  
que fut le XIX<sup>e</sup> siècle.  
Aujourd'hui nous vivons  
dans le silence atroce  
du samedi.  
Dans le silence de la tombe  
habitée.  
En quel siècle se lèvera,  
sur la tombe désertée,  
l'aurore du Dimanche pascal?

Nicolás Gómez Dávila

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 3414, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8 h - 10 h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch  
E-mail: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

## Brouillard pédagogique : danger de dérapage éducatif!

Notre fils devant entrer à la fin août à l'école enfantine (rebaptisée cycle initial ou CIN), nous avons été conviés, ma femme et moi, à une première séance d'information aux parents. Après la discussion de quelques points d'organisation, une brochure d'information<sup>1</sup> nous a été remise.

*Si votre enfant a quatre ans l'école enfantine lui est ouverte! Ces deux premières années d'école ne sont pas obligatoires, mais elles sont très largement appréciées depuis de nombreuses années et presque tous les enfants y participent. C'est pour eux le moyen de vivre une transition douce entre la vie familiale et la vie scolaire.*

*Les innovations mises en œuvre, dans le canton de Vaud comme ailleurs, visent à mettre l'enfant toujours davantage au cœur de l'école. [L'école enfantine] l'initie progressivement à la vie d'écolier : gagner de l'autonomie dans les gestes quotidiens, découvrir de multiples activités, accepter certaines contraintes, s'ouvrir au monde des autres, à la diversité des points de vue et aux règles nécessaires pour vivre ensemble. [...]*

*Les enseignantes de l'école enfantine s'emploient à assurer pour chaque enfant la meilleure transition possible entre famille et école.*

Il est à première vue difficile de saisir en quoi la «vie d'écolier» décrite se différencie de la vie de famille: depuis leur naissance, nos enfants n'ont cessé, dans le cadre familial, de «gagner de l'autonomie dans les gestes quotidiens», d'«accepter certaines contraintes», notamment parentales, et de respecter les «règles nécessaires pour vivre ensemble» dans la communauté familiale, stricte ou élargie.

Parler de «transition» entre vie familiale et ce qui est pompeusement appelé «vie scolaire» tend à faire croire que la famille est un temps de l'existence auquel succède l'école. Est-ce à dire que, dès leur entrée à l'école obligatoire, nos enfants vont être pris en charge par le DFJ pour leur éducation, la famille devant se contenter d'un rôle logistique subsidiaire? Est-ce pour officialiser cette conception mussolinienne ou stalinienne de l'éducation que le département d'Etat n'est plus en charge d'«instruction publique», mais plus largement de «la formation et de la jeunesse»?

Certes, les domaines de l'éducation et de l'enseignement se recoupent quelque peu. Mais nous tenons à insister sur la séparation des rôles entre la famille et l'Etat. L'éducation, c'est-à-dire l'acquisition de mœurs et comportements (citons, entre autres, le respect des adultes pouvant même aller jusqu'à l'obéissance, la politesse, la capacité de partager, le sens de l'équité...), est d'abord l'affaire de la famille. L'instruction peut, quant à elle et en attendant mieux, être déléguée à l'Etat.

\*\*\*

Complétant notre information par la lecture de la page internet réservée au CIN<sup>2</sup>, nous apprenons que les objectifs d'apprentissage sont purement comportementaux (le «savoir-être» des pédagogues).

*Au cycle initial, l'enfant développe petit à petit son autonomie, dans les actes de la vie quotidienne comme dans ses démarches d'apprentissage. Pour ce faire, il est encouragé à découvrir, jouer, expérimenter, créer, seul ou en groupes, dans un cadre stimulant et sécurisant. Il a l'occasion de se lancer dans des projets et des réalisations qui lui permettront d'apprendre à reconnaître et déve-*

*lopper ses propres compétences, ainsi qu'à gérer les difficultés et les réussites. L'apprentissage de la vie en communauté est facilité par l'entraide et la coopération.*

Ces objectifs seront atteints par la pratique d'activités réparties dans six champs (langagières, mathématiques, corporelles, de socialisation et d'exploration de l'environnement). La brochure précise quant à elle que :

*Ce qui guide notamment le choix des activités, c'est l'intérêt des enfants pour s'y engager et leur plaisir à persévérer. C'est aussi, avec de jeunes enfants, la garantie d'une certaine efficacité!*

Nous avons demandé si l'apprentissage de la lecture faisait partie des activités langagières abordées durant le CIN. L'enseignante qui nous recevait répondit par la négative, ajoutant toutefois que, même si ce n'était pas dans l'esprit des directives du DFJ, elle ne freinerait pas un enfant manifestant le désir d'apprendre à lire.

Nous comprenons certes que les gosses puissent être contredits dans leur «plaisir à persévérer», sur leur console de jeu électronique, par exemple. Nous fronçons par contre les sourcils si le DFJ recommande de freiner l'apprentissage de la lecture chez des enfants désireux de savoir lire!

Si toutes les activités ne sont pas permises, comment conserver intactes la motivation et la soif d'apprendre des enfants?

*Souvent, c'est par la réalisation d'un projet que les enfants peuvent donner du sens aux activités et conserver leur motivation. Pour un même projet, de nombreuses activités sont organisées avec différents groupes d'élèves pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines.*

*Un exemple pour mieux comprendre la démarche : imaginons qu'une classe décide d'inviter les parents à l'école pour une matinée «porte ouverte» :*

*Le projet suscite des idées et du plaisir! De nombreuses propositions sont envisagées.*

Ainsi donc, ce seraient la définition d'objectifs et le sens qu'attribue l'enfant à ses activités qui susciteraient sa motivation et son plaisir. Devons-nous dès lors nous alarmer si nos enfants aiment écouter en boucle le disque qu'ils connaissent déjà par cœur, regarder pour la centième fois le même livre d'images ou rejouer les mille variantes de certains rituels dont la signification nous échappe? Doit-on les contrarier et leur suggérer des activités plus porteuses de sens?

Nous préférons pourtant ce type d'apprentissage répétitif aux abstractions de l'enseignement par projet: penser projet, c'est exprimer et adopter un objectif stratégique, définir les étapes à mettre en œuvre, puis se répartir le travail et passer à la réalisation opérationnelle. Comme beaucoup d'adultes ont de la peine à mener une démarche si abstraitement structurée, on voit mal comment des enfants de cinq ans pourraient prétendre adhérer à un tel schéma. La stupidité et le nombrilisme de l'exemple cité (la classe qui s'enthousiasme à vouloir jouer, au lieu de les pratiquer, ses activités scolaires devant des parents moralement obligés de se libérer pour y assister) montre d'ailleurs que les projets originaux et réussis ne doivent pas être légion!

\*\*\*

A quoi doivent s'attendre les parents dont les enfants peinent à entrer dans le moule scolaire? Va-t-on leur reprocher de ne pas avoir bien fait leur travail de parents et les rappeler à leurs obligations

éducatives? Le risque semble minime: à la première hésitation des parents sur la marche à suivre, l'école se déclare prête à s'occuper des problèmes de leur enfant.

*Des échanges réguliers sont souhaitables à l'occasion de rencontres et par téléphone. Il est important de prendre contact avec l'enseignante de votre enfant dès qu'un problème apparaît ou qu'une question se pose. La plupart des difficultés peuvent se résoudre de cette manière. [...]*

*Des contacts avec d'autres personnes ressources peuvent être utiles suivant les problèmes rencontrés : directeur ou directrice de l'établissement, infirmière scolaire, psychologue, psychomotricienne, logopédiste, etc...*

Toute difficulté scolaire semble ainsi guérissable, pour autant que le psycho spécialiste adéquat soit consulté à temps. Pourtant, à nos yeux, une telle demande d'assistance ne devrait pas être présentée comme banale et normale, mais bien comme l'exception de dernier recours.

\*\*\*

La lecture de ces diverses informations laisse un sentiment parfaitement équivoque. On est à la fois effrayé par cette école, présentée comme un monde tellement différent de la famille qu'un cycle d'initiation de deux ans n'est pas de trop pour acquérir de nouvelles règles comportementales, et rassuré en apprenant que cette même école est parfaitement équipée en moyens pédagogiques pour que chaque enfant ne se rende pas compte de cette redoutable transition. Si, malgré toute cette compétence sollicitée, le traumatisme était trop fort pour l'enfant, une batterie de psychospecialistes est à disposition, rendant, à la limite, les parents inutiles. Le texte mélange en outre si adroitement les notions d'éducation, d'instruction et de formation que l'on n'y distingue plus

quelles compétences reviennent aux parents et lesquelles à l'école.

Ce malaise se double d'une attente déçue. Le mystère reste complet quant au «savoir-être» visé par le CIN: l'enfant doit-il arriver à fixer sa concentration plus de cinq minutes sur le même objet, à faire silence quand quelqu'un d'autre parle, à rester assis quand la maîtresse le lui demande, ou toute autre chose encore? De même, malgré de longues explications périphériques, la nature exacte des activités qui seront réellement pratiquées reste indevinable. Si l'école compte sur la collaboration des parents, elle devrait pour le moins leur donner de meilleures informations.

Un seul passage des conclusions se détache nettement au travers des propos brumeux de la brochure.

*La loi scolaire précise que «l'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative».*

L'éducation des enfants est donc, jusqu'à modification de la loi, de la compétence première des parents. Cette compétence est à la fois un droit et un devoir. Il nous paraîtrait tout à fait normal que l'école, si sa mission d'instruction venait à pâtir de la mauvaise éducation de nos enfants, nous rappelle fermement à nos devoirs d'éducateur plutôt que de nous proposer la médiation d'un psy. Mais, après la lecture de ces impalpables informations sur l'école enfantine, nous en concluons qu'une telle franchise dans les propos scolaires n'est, hélas, pas de mode.

CÉDRIC COSSY

<sup>1</sup> Information aux parents sur l'école enfantine, Département de la Formation et de la Jeunesse, Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, août 2002.

<sup>2</sup> <http://www.dfj.vd.ch/dgeo/ecolevd/cycleinitial.html>

## Le Coin du Ronchon De la nécessité d'agir contre des inégalités choquantes

Le site internet des Chambres fédérales a récemment publié un petit dossier résumant les débats en cours au sujet des allocations familiales en Suisse. Comme on pouvait s'y attendre, et comme dans la plupart des autres dossiers de politique fédérale, la situation actuelle y est décrite de manière soigneusement orientée, en mettant l'accent sur les éléments supposés plaider en faveur d'une solution fédérale: «Les allocations familiales sont la plupart du temps du ressort des cantons et il existe au total en Suisse plus de cinquante systèmes d'allocations différents (...). Le droit aux allocations dépend de la situation professionnelle des parents. Une allocation n'est donc pas versée dans tous les cas, le système n'octroyant souvent pas d'allocations lorsque les parents n'exercent pas d'activité lucrative ou sont indépendants. (...)» Quant au financement quasi exclusif par les seuls employeurs ou à la diversité du coût de la vie selon les régions, ce ne sont évidemment pas des informations pertinentes pour connaître de cette question. Les édiles fédéraux doivent seulement conclure qu'il est urgent d'intervenir afin d'éliminer des lacunes choquantes et de fixer des règles uniformes.

Peut-être faudrait-il alors leur signaler qu'il subsiste encore beaucoup d'autres situations intolérables en Suisse. Notamment parce qu'on y trouve plus de sept millions d'individus ayant chacun une taille différente, un poids différent, un aspect différent, un âge différent, une profession différente, des goûts différents. Cette diversité toute folklorique implique une multiplication peu rationnelle des biens de consommation et entraîne des coûts administratifs élevés pour la maintenance des registres officiels. En outre, cette survivance de particularismes hérités du passé maintient des inégalités choquantes. A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, notre société ne devrait en effet plus tolérer que des gens soient petits, gros, moches, bêtes, pauvres, malades et au chômage.

La «nécessité d'agir» étant reconnue, il reste à nommer une commission chargée d'inventer une base constitutionnelle, puis d'élaborer une loi fédérale qui permettra de réduire ces disparités en fixant quelques dispositions morphologiques et psychologiques minimales et en instituant une taxe incitative (redistribuée) frappant les individus qui ne respectent pas ces normes.

LE RONCHON